

# Les métiers de la joaillerie tiennent salon à GemGenève

**Plusieurs écoles** partenaires du salon présentent des créations de leurs élèves ou participent à la communication de la manifestation.

### **Laurent Buschini**

es jeunes qui s'intéressent à un métier de la joaillerie peuvent se rendre à Genève. Le salon GemGenève, qui se tient jusqu'à dimanche, fait la part belle à la formation. Le rendez-vous des professionnels de la joaillerie, aussi ouvert au grand public, accueille plus de 120 exposants durant quatre jours à Palexpo. En plus des stands professionnels qui présentent des bijoux, des perles, des diamants, le public pourra aussi assister à des conférences et suivre des ateliers.

Ce n'est pas la première fois que le salon s'ouvre aux écoles qui proposent une formation dans la joaillerie. Dès la première édition de GemGenève, en 2018, quelques-unes d'entre elles ont tenu un stand. Mais cette année, le volet éducatif est particulièrement riche et varié. GemGenève a développé des projets avec chacune des écoles présentes.

## Partenariat avec l'opéra

Déjà invitée lors des précédentes éditions (celle de 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie), la HEAD (Haute École d'art et de design de Genève) expose cette année les réalisations de 16 étudiants sur le thème de l'opéra



Le salon est ouvert aux professionnels et au grand public (ici en 2019). G.MAILLOT-POINT OF VIEWS.CH

# Elèves encouragés à participer

 Les écoles trouvent un intérêt évident à participer aux concours mis sur pied lors du salon GemGenève. Cela leur donne une visibilité et fait parler des métiers de la joaillerie. «Cela fait sortir nos élèves de leur bulle du cursus scolaire pour se confronter à d'autres étudiants et au regard critique d'autres professionnels», souligne François Monnin, doyen de l'École technique de la vallée de Joux (ETVJ), dont les élèves bijoutiers de dernière année ont pris part au concours proposé par l'entreprise Paul Wild.

Concrètement, chaque école participant à la compétition a reçu un lot de pierres de variétés, de façonnage et de couleur différentes. «Chaque élève a choisi parmi les pierres disponibles celle qui l'inspirait le plus pour réaliser un bijou, poursuit François Monnin. Ils pouvaient sélectionner des matières différentes pour composer leur pièce. Ils avaient à disposition aussi bien des métaux précieux comme l'or que d'autres matières moins nobles comme le laiton, le cuivre ou des matériaux composites. Nos élèves ont pour

la plupart choisi de travailler leur pierre avec de l'argent, sans doute parce qu'ils se sentent à

l'aise pour travailler ce métal.» Le doyen de l'ETVJ a encouragé les étudiants à participer à ce type de concours, sans les y obliger. «Pour eux, c'est une occasion de sortir de leur formation normée de bijoutier pour aller plus loin dans la créativité et en osant exprimer leurs idées», poursuit François Monnin, qui organise en fin de semaine les portes ouvertes de l'ETVJ. Une autre occasion de faire connaître les métiers de la joaillerie. **LBU** 

«Anna Bolena», de Gaetano Donizetti, actuellement à l'affiche au lon. Grand Théâtre de Genève.

Les élèves n'ont pas directement collaboré pour les représentations. En revanche, ils ont travaillé avec des spécialistes de la maison d'opéra pour s'imprégner du thème de l'œuvre relatant le destin tragique de la deuxième femme du roi d'Angleterre Henri VIII et le retranscrire dans leurs réalisations. «Les visiteurs du salon pourront non seulement admirer ces créations, mais aussi voter pour leurs pièces préférées, indique Mathieu Dekeukelaire, directeur du salon. Un prix du public sera décerné le dernier jour du salon. Le gagnant se verra aussi offrir un stage à l'Institut suisse de gemmologie (SSEF) de Bâle.»

## **Concours intégré** au cursus

Autre concours: l'un des exposants du salon genevois, l'entreprise allemande Paul Wild, a mis une série de pierres précieuses (pierres de lune, améthystes, aigues-marines, citrines, etc.) à disposition des étudiants de dernière année de trois écoles: le Centre de formation professionnelle arts (CFP Arts) de Genève, l'École technique de la vallée de Joux, au Sentier (VD) et l'École d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds (NE). «Chaque étudiant a pu sélectionner une pierre de son choix, souligne Mathieu Dekeukelaire. L'objectif du concours est de créer un bijou sur le thème de l'année 2020. La compétition fait partie du cursus d'étude des étudiants concernés. Ils ont ainsi disposé de temps pour élaborer leur création.» Après une sélection interne à chaque école, une vingtaine de pièces seront exposées à GemGenève. Là aussi, un prix du public www.gemgeneve.com

sera décerné le dernier jour du sa-

Mais la joaillerie ne propose pas que des métiers en lien avec la fabrication de bijoux, que ce soit pour un spectacle ou pour la vente à des particuliers. Ainsi, certains élèves du CREA, institut de formation présent à Genève et à Lausanne, qui propose, entre autres, des bachelors en marketing du luxe et en marketing digital, travailleront durant le salon. «Ils auront pour tâche de faire vivre le compte Instagram de notre manifestation, ainsi que le compte de leur école Crea Eyes, se réjouit Mathieu Dekeukelaire. Ils prendront des photos, rencontreront des professionnels, réaliseront des interviews.» Le directeur de GemGenève escompte ainsi voir des contenus créatifs qu'il espère surprenants et qui toucheront les jeunes.

Pourquoi ces écoles sont-elles partenaires du salon genevois? «Ce partenariat leur offre une visibilité mais aussi un exercice motivant pour leurs étudiants, qui sont confrontés à un rendez-vous concret sur le terrain. C'est aussi une occasion de montrer le large spectre des métiers liés à la joaillerie, qui ne concerne pas que le sertissage. Pour certains élèves, c'est une occasion de rencontrer des professionnels du domaine, d'échanger avec eux, de montrer leur créativité et leurs compétences. Pour quelques-uns, GemGenève sera peut-être l'occasion d'être repéré par un em-

Bon à savoir: pour les jeunes actuellement en formation qui sont intéressés par l'un des métiers de la joaillerie, ou qui sont curieux de découvrir ce domaine. l'entrée au salon est gratuite.

s'insultent mutuellement, ne permet pas à l'employeur de licencier l'un des deux avec effet immédiat

sans avertissement préalable. Le licenciement immédiat et l'avertissement doivent concerner un manquement de même nature. Si l'avertissement concerne des arrivées tardives, l'employeur ne pourra pas licencier l'employé avec effet immédiat au motif qu'il refuse d'exécuter des heures supplémen-

Si un harcèlement sexuel grave peut justifier un licenciement immédiat sans avertissement, il n'en va pas de même pour de simples propos déplacés. Ainsi, si un déménageur appelle l'une de ses collègues qu'il connaît bien «ma poule», un licenciement immédiat ne sera pas justifié sans avertissement préalable.

## Santé



Soit le nombre de nouveaux soignants qui seront nécessaires pour assurer le fonctionnement du système de santé en Suisse ces dix prochaines années, selon l'Observatoire suisse de la santé dans un communiqué publié la semaine dernière. Et ce nombre ne suffira pas à couvrir les départs naturels. Le besoin en personnel devrait être couvert à 80% pour le domaine des soins et de l'accompagnement et de seulement deux tiers (67%) pour le personnel infirmier. Entre 2012 et 2019, 29'100 personnes ont été formées dans ce domaine dans les écoles de notre pays et 185'600

## **Formation**

## **Un apprentissage** sur cinq est interrompu

Plus d'un contrat d'apprentissage sur cinq (21%) est rompu en cours de formation, a indiqué l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans un communiqué publié la semaine dernière. L'OFS se base sur le parcours des apprentis qui ont commencé leur formation en 2016. Cette année-là, 53'600 jeunes ont commencé une formation professionnelle duale. Quatre ans plus tard, en 2020, 79% ont terminé leur formation sans accroc. Les domaines des soins de beauté et de coiffure, des sports et de la restauration sont les domaines où les résiliations sont les plus courantes. Elles dépassent 30% sur le plan national. La région lémanique est la région de Suisse qui connaît le plus grand taux de résiliation (30%). LBU avec ATS

## Licenciement immédiat et/ou avertissement?

L'œil du pro **Marianne Favre Moreillon** Directrice **Droit Actif** 

L'avertissement est une étape importante pour conserver une relation de travail harmonieuse. Il a pour but d'adresser à l'employé des reproches quant à son comportement et de lui accorder un délai convenable pour s'améliorer. L'employeur doit énoncer clairement dans l'avertissement les conséquences en cas de récidive.

L'employeur peut licencier l'employé avec effet immédiat s'il dispose de justes motifs de nature à détruire les rapports de confiance essentiels qui existaient entre eux. Dans une telle situation, l'employeur n'a pas l'obligation de poursuivre les rapports de travail jusqu'à la fin du délai de congé.

Seul un manquement particulièrement grave de l'employé peut justifier un licenciement immédiat. Si cette faute est moins grave, elle ne peut justifier une résiliation immédiate que si l'employé a récidivé malgré un avertissement préalable.

Un avertissement qui contient une menace de licenciement immédiat ne permet pas à l'employeur de licencier le collaborateur à la moindre incartade. Ainsi, une erreur légère dans l'exécution du travail ne peut pas justifier un licenciement immédiat, même si l'employé a déjà reçu un avertissement pour ce même motif. La nécessité d'un ou plusieurs avertissements dépend de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la durée des manquements. Examinons quelques arrêts du Tribunal fédéral.

Un vol au détriment de l'employeur ou d'un client justifie un licenciement immédiat, sans avertissement préalable. Il en va de même lorsque l'employé profère des menaces de mort à l'encontre d'un de ses collègues.

Lorsqu'un employé commet un harcèlement sexuel grave, par des caresses non désirées et des remarques sur le physique et les prétendus amants d'une de ses subordonnées, il pourra être licencié avec effet immédiat sans mise en garde préalable formelle.

Un avertissement n'est pas nécessaire s'il semble d'emblée inutile. Lorsqu'un ouvrier refuse catégoriquement et à plusieurs reprises de porter un casque sur un chantier, un licenciement immédiat sans avertissement préalable sera

Par contre, une dispute isolée, durant laquelle deux employés personnes y avaient un poste de travail. LBU avec ATS

www.droitactif.ch

Formation Focus sur le métier de fontainier, acteur important de la transition écologique. Page 6